

Ecole d'ingénieur CESI

Offre de stagiaires - mobilité internationale

Préambule

La réalisation d'une mobilité internationale fait partie intégrante de la formation d'ingénieur. Elle est obligatoire pour l'obtention du diplôme et doit être d'une durée minimale de 12 semaines.

La mobilité vise plusieurs objectifs :

- Valider une mission professionnelle d'un niveau BAC+4
- Intégrer un pays avec une culture, une langue, un environnement, un mode de vie différents
- Identifier les caractéristiques de l'organisation et de la gestion (technique, humaine, économique et juridique) d'un contexte étranger,
- Approfondir et valider les dimensions interculturelles et les acquis linguistiques,
- Produire un travail d'organisation, d'analyse et de synthèse sous forme écrite et orale.

La mobilité internationale permet aussi un enrichissement sur le plan du développement personnel puisqu'elle nécessite de la part des élèves une prise en charge individuelle et une obligation de s'organiser et de se positionner dans un contexte non familial. En réussissant cette mission, les élèves gagneront en ouverture d'esprit et prendront du recul par rapport à leurs pratiques professionnelles.

Public concerné

- ❖ Formation Ingénieur Statut Apprenti – **spécialité généraliste** – 4^{ème} année
- ❖ Formation Ingénieur Statut Apprenti – **spécialité BTP** – 4^{ème} année

Nos élèves ingénieurs sont issus de bac+2 divers : classes préparatoires, prépas intégrées, DUT, BTS et licences scientifiques. Ils sont en **formation par apprentissage** depuis leur entrée en 3^{ème} année à CESI, et donc rôdés au monde de l'entreprise et aux réalités du terrain.

Cadre légal

Durant leur mission internationale, le contrat d'apprentissage est « mis en veille » conformément à l'article L6222-42 du Code du travail. L'apprenti se voit appliquer les dispositions légales et conventionnelles en vigueur dans le pays d'accueil en matière notamment de santé et sécurité au travail, rémunération, durée du travail, repos hebdomadaire et jours fériés.

Durée

La durée de la mobilité internationale doit être de **12 semaines minimum**, temps plein.

**Dans le contexte sanitaire et législatif, l'école peut exceptionnellement autoriser des missions d'une durée minimale de 4 semaines, pour l'année 2022 uniquement. Les stages de 12 semaines restent recommandés.*

Le stage doit être effectué entre :

- Le 13 mai et 4 novembre 2022 pour la spécialité **Généraliste**
- Le 30 mai et 4 novembre 2022 pour la spécialité **BTP**

Formation et compétences

Les profils au sein de nos formations sont très variés, de par la diversité des bacs+2 réalisés avant l'entrée dans le cycle ingénieur, mais aussi des postes occupés dans les entreprises d'apprentissage. Vous trouverez les informations sur les formations en cliquant sur les liens ci-dessous :

- **Généralistes** : [informations générales](#) et [syllabus](#)
- **BTP** : [informations générales](#) et [syllabus](#)

Vous souhaitez intégrer des stagiaires

Si votre entreprise a besoin d'un stagiaire dans le domaine de l'industrie, du BTP ou de la gestion de projet n'hésitez pas à nous contacter :

Alexandre PHAN – Correspondant International - Ecole d'ingénieur CESI
aphan@cesi.fr / +33 7 64 17 04 55 / [Linkedin](#)

Nous nous tenons disponibles pour vous rencontrer par visioconférence, diffuser vos offres de stage et sélectionner les profils correspondant aux mieux à vos besoins.